

ITEP Pierre Paul Blanck

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement

Un projet personnalisé d'accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique

En garantissant une approche singulière de l'enfant/adolescent avec prise en compte des facteurs environnementaux, la mise en œuvre du PPA vise une amélioration du bien-être du jeune, une progression des capacités relationnelles, de l'autonomie, des acquisitions (savoirs, savoir-faire, savoir être) et des aptitudes à s'intégrer en situation sociétale, scolaire et professionnelle.

Les axes de travail personnalisés et les modalités de mise en œuvre dans chacun des secteurs de prise en charge font l'objet d'un projet rédigé et concerté avec les parents et le jeune et validé par ces derniers.

Attribution d'un éducateur référent

Dès l'admission au sein du dispositif, un éducateur référent est désigné pour chaque enfant/adolescent accueilli afin de veiller plus particulièrement aux conditions d'accueil et d'intégration au sein de l'établissement. Ce dernier est chargé d'assurer une information coordonnée auprès de tous les autres professionnels intervenant auprès de l'enfant (en intra comme en extra). Il rédige les rapports éducatifs destinés à l'élaboration du PPA, sous supervision des chefs de service qui sont garants de la mise en œuvre. Il est également l'interlocuteur direct auprès de la famille.

Volet thérapeutique

La dimension thérapeutique s'appuie sur une dynamique de cohérence soignante. Au-delà des signes cliniques apparents, les enfants/adolescents accueillis exigent une approche psychopathologique qui prend en compte la structure psychique et en même temps les interactions avec son environnement. L'équipe thérapeutique accorde une grande attention aux aspects sous-jacents aux troubles manifestes, pour engager un processus de soin destiné à développer des actions qui vont soutenir un enrichissement de leur vie psychique interne et une reprise de leur évolution, pour permettre un processus d'autonomisation et d'adaptation sociale.

Les axes de travail thérapeutiques préconisés, ainsi que les modalités de prise en charge thérapeutique sont indiqués, pour chaque bénéficiaire, dans son projet personnalisé d'accompagnement.

Ils recouvrent les domaines suivants : entretien avec le médecin psychiatre et/ou le psychologue, orthophonie, psychomotricité, musicothérapie, santé et suivi médical.

Volet éducatif

L'internat permet une mise à distance avec l'environnement dans un lieu tiers thérapeutique, lorsque la préconisation d'orientation le stipule. Une distanciation qui fait percevoir au jeune la place et le rôle de ses parents dans sa vie, mais pose aussi aux parents une question semblable, dans la perspective que chacun puisse se situer et si besoin de modifier sa position.

L'accueil de jour au semi-internat s'adresse plus particulièrement à des jeunes qui ont besoin d'une scolarité adaptée à l'intensité de leurs troubles, sans pour autant nécessiter une mise à distance avec l'environnement.

L'accueil éducatif en ambulatoire (SESSAD) permet le maintien en famille et dans le milieu scolaire ordinaire et propose un accompagnement dans une démarche d'intervention globale. Les interventions éducatives proposées (au sein du service le mercredi, en famille, dans le quartier, lors des sorties) visent essentiellement la valorisation, la socialisation et l'expérimentation.

Quel que soit le mode d'accueil mis en œuvre, l'intervention éducative cherche à créer un espace relationnel nécessaire à un travail sur soi afin de développer ses capacités morales, physiques, intellectuelles mais aussi ses capacités à apprendre, à évoluer, à s'adapter, à communiquer.

La dimension éducative est un outil privilégié pour engager un travail de fond sur la connaissance de soi et de son environnement. C'est le lieu également de l'apprentissage de la socialisation, des règles qui régissent la vie en communauté, des limites que celle-ci impose à chacun ainsi que des devoirs et des droits propres à chaque personne.

Les actions éducatives sont diversifiées et tendent à promouvoir une croissance individuelle tout en incitant l'enfant/adolescent à vivre avec les autres.

Au travers d'une psychopédagogie de la vie quotidienne, le bénéficiaire va également pouvoir développer l'autonomie relative à la prise en charge de soi-même.

Dans chaque groupe éducatif, un temps est institué pour soutenir la scolarité et l'intervenant éducatif contribue par ailleurs à créer et entretenir l'accès de chaque jeune à la démarche d'élaboration psychique en lien avec les préconisations thérapeutiques du PPA.

Le PPA indique, pour chaque enfant/adolescent, les objectifs de travail relatifs aux domaines pré cités et précise les modalités éducatives mise en œuvre pour y parvenir, y compris celles définissant le partenariat avec les parents.

Volet pédagogique

L'établissement offre un accueil en classe adapté aux besoins et propose un dispositif de formation pré professionnelle.

Quelle que soit la modalité de scolarisation définie (inclusion en milieu scolaire ordinaire ou scolarisation en unité d'enseignement interne), l'organisation prévue et les objectifs de prise en charge sont identifiés sur le projet personnalisé.

L'unité d'enseignement contribue à assurer la continuité du parcours scolaire de l'enfant en permettant les apprentissages visant le socle commun de connaissances et de compétences ainsi que la poursuite du parcours de formation.

A travers une prise en charge adaptée destinée à retrouver appétence et réussites, l'enfant/adolescent pourra retrouver un statut d'élève dans la perspective d'améliorer son niveau scolaire et pouvoir prétendre s'adapter aux exigences d'un retour dans un système d'enseignement classique.

L'école accorde également une attention particulière sur le concept du « vivre ensemble » à restaurer chez ces enfants.

Les séquences sportives sont animées par un éducateur sportif et constituent un espace privilégié pour comprendre le sens des règles et de la discipline, développer le goût de l'effort et améliorer la relation au corps.

A partir de 13 ans, les élèves bénéficient d'actions pédagogiques en atelier, avant d'intégrer, à partir de 14 ans, la section d'enseignement pré professionnel (alternance une semaine en classe/une semaine en atelier) qui contribuera à les mobiliser sur un projet d'orientation qu'ils devront définir. Pour les y aider, des stages en entreprise sont organisés à partir de 15 ans, ainsi que des modules spécifiques en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg.

Les élèves qui se destinent à l'apprentissage sont inscrits aux épreuves du Certificat de Formation Générale afin de valider leurs connaissances par un diplôme délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Chaque usager verra ainsi son PPA s'étoffer d'un volet pédagogique qui précise :

- ✓ Les acquisitions théoriques à maîtriser en référence à son projet de suite de parcours
- ✓ Les objectifs personnalisés de la préparation pré professionnelle, tant sur le plan de la personnalité et de la relation aux autres, que sur celui des compétences techniques
- ✓ Les axes de travail principaux en éducation physique et sportive.

L'accompagnement à la sortie

La question de la suite de parcours possible pour chaque bénéficiaire est au centre des préoccupations de l'équipe interdisciplinaire dès l'admission du jeune dans le dispositif ITEP. Les parents sont informés, dès que les observations permettent d'établir des hypothèses, des perspectives possibles afin d'apporter leur contribution et leur soutien dans les axes de travail personnalisés qui en découlent.

Les propositions sont adaptées à la situation particulière de l'intéressé, en cohérence avec la recherche de son mieux-être, lui-même en lien avec les potentialités réelles. L'ITEP ne pratique pas les retours à domicile sans projet, à échéance de prise en charge, hormis dans certains cas, fort heureusement peu fréquents, relatifs à un refus de prendre en considération les préconisations de sorties. Celles-ci peuvent être : inclusion scolaire, formation qualifiante à 16 ans, suite de parcours à 18 ans en milieu de travail ordinaire ou protégé, réorientation dans une structure médico-sociale plus adaptée.

Les perspectives de suite de parcours sont notifiées sur le projet personnalisé d'accompagnement, ainsi que les modalités d'accompagnement spécifiques.

Dans le cas d'une sortie vers le monde du travail (apprentissage, stages de droit commun, travail en milieu protégé...), les modalités d'accompagnement s'enrichissent de l'intervention d'un(e) conseiller(e) en insertion qui est en relation avec un réseau de partenaires. Ce soutien constitue ainsi une mesure d'appui au projet d'insertion socio professionnelle, par ailleurs relayé dans certains domaines par l'équipe interdisciplinaire.

La mission de l'établissement ne s'interrompt pas lors de la sortie des jeunes. Un accompagnement est proposé durant les 3 années suivantes et fait l'objet d'un contrat écrit passé avec le jeune et sa famille. Il permet de faciliter la transition et l'adaptation scolaire/professionnelle/sociale grâce à une fonction de coordination, de conseil et de médiation à l'usage des jeunes, des familles et des partenaires.

L'évaluation du projet personnalisé

Le projet personnalisé d'accompagnement est actualisé au minimum une fois par année en équipe interdisciplinaire, avec accueil du jeune et des parents à l'issue de la réunion de synthèse et fait l'objet d'un avenant au contrat de séjour ou accompagnement.

A chaque échéance de prise en charge, ou lorsqu'il convient de revoir la situation administrative, le PPA est transmis à la MDPH.

Des évaluations intermédiaires ont lieu, en équipe restreintes :

- ✓ Bilan de la phase d'accueil pour les nouveaux arrivants à l'initiative des chefs de service avec de l'éducateur référent
- ✓ Rencontres régulières avec les parents, à l'initiative de l'éducateur référent, qui associe l'équipe pédagogique au minimum deux fois dans l'année (réunion projet et réunion bilan)
- ✓ Réunion de suivi du PPA avec l'éducateur référent et les chefs de services éducatif.
- ✓ Réunion de bilan annuel (en juin) avec les parents.

Sur le plan pédagogique, les parents sont destinataires des relevés de notes semestriels (fin janvier et fin juin).

Les modalités d'évaluation du projet personnalisé d'accompagnement sont précisées sur ce dernier.